

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 5 novembre 2011

Le cinq novembre deux mille onze, à huit heure trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le jeudi vingt sept octobre deux mille onze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 31

Luc CHATEL, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, BERNARD simon, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Catherine PAZDZIOR, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Benoît FANOÏ, Paul FOURNIE, Marie Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, André Xavier RESLINGER, Patrick VIARD

EXCUSES : 3

Catherine PAZDZIOR, Lionel BLONDELLE, Thierry GITTON

ABSENTS : 1

Samira CHALOUANE

PROCURATIONS : 3

Catherine PAZDZIOR à Maryse CAMUS, Lionel BLONDELLE à Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON à Marie Claire RICHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Les élus approuvent le procès verbal des conseils municipaux du 12 avril et 17 juin.

INTERCOMMUNALITE

1. Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais

Le projet de schéma de coopération intercommunale en Haute- Marne présenté par Monsieur le préfet le 28 avril 2011, préconise l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais aux communes isolées de Neuilly sur Suize, Verbiesles et Luzy sur Marne.

Par délibération du 24 septembre 2011, la communauté de communes a décidé de proposer l'extension du périmètre de la communauté à ces trois communes.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission d'une nouvelle commune.

Le Conseil, **à raison de 33 voix pour et 1 abstention (Mme GROMEK PARKER)**, approuve l'extension du périmètre de la Communauté de communes du pays chaumontais aux communes de Neuilly sur Suize, Verbiesles et Luzy sur Marne.

2. Transformation de la Communauté de communes du pays chaumontais en Communauté d'agglomération et adoption du projet de statuts

La communauté de communes du Pays chaumontais remplit les conditions nécessaires pour solliciter sa transformation en Communauté d'agglomération au regard des nouvelles dispositions issues de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010.

Aussi par délibération en date du 24 septembre 2011, la Communauté de communes a décidé sa transformation en Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 et a adopté de nouveaux projets de statut qui prévoient une nouvelle représentation des communes conformément à la loi précitée et qui détaille les compétences transférées.

Conformément à l'article L5211-41 du Code Général des Collectivités

Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil, **à raison de 33 voix pour et 1 abstention (Mme GROMEK PARKER)**, approuve la transformation de la Communauté de communes du Pays chaumontais en Communauté d'agglomération et adopte le projet de statuts.

GRANDS PROJETS

Réhabilitation du quartier de la gare

3. Passation d'une convention de financement des études et travaux ferroviaires connexes à la création de la passerelle avec Réseau Ferré de France

Le délai global des travaux à réaliser par RFF comprend 6 mois d'étude et 10 mois de travaux. La pose de la passerelle est prévue fin août 2012.

Le montant du financement est évalué à 236 924 € HT, comprenant le coût estimé des travaux aux conditions économiques de janvier 2011, soit 219 557 € HT auquel s'ajoute une provision pour la révision des prix (+ 7.9%).

Le conseil, **à raison de 27 voix pour, 5 contre (M. LEFEVRE, Mme RICHARD, M. DJANTI, M. GITTON, M. BLONDELLE) et 2 abstentions (Mme GROMEK, M. RESLINGER)** décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement des études et travaux ferroviaires avec RFF et à engager les finances de la Collectivité à hauteur de 236 924 € HT.

4. Libération des emprises ferroviaires- Reconstitution et acquisition des emprises propriété de Réseau Ferré de France (bâtiment Even)

Pour permettre à la Collectivité de mettre en oeuvre son projet d'aménagement du secteur gare au travers de la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal, la libération des emprises ferroviaires doit se terminer par l'acquisition de la propriété de Réseau Ferré de France située avenue Foch.

Le Conseil décide, **à raison de 27 voix pour, 5 contre (M. LEFEVRE, Mme RICHARD, M. DJANTI, M. GITTON, M. BLONDELLE) et 2 abstentions (Mme GROMEK, M. RESLINGER)**

- * d'acquérir à Réseau Ferré de France l'ensemble immobilier pour un montant de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125.000,00 €), hors frais à charge de la collectivité,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer par voie d'avenant la convention de financement des études et travaux de reconstitution avec Réseau Ferré de France et à engager les finances de la Collectivité dans la limite des prestations qui seront facturées selon les dépenses réellement constatées pour un montant de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (225.000,00 €) hors taxes.
- * d'autoriser dès à présent le Maire à déposer les demandes d'occupation du sol,
- * de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. Conventions financières avec le SDEHM pour l'effacement des réseaux aériens (secteur salle Jean Masson, avenue Foch et rue du 21^{ème} RIC)

Le Conseil décide **à l'unanimité (M. FLAMERION ne prend pas part au vote)** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières relative au projet d'effacement des réseaux aériens dans le quartier de la gare.

La participation communale est fixée à :

- 107 444 € HT pour le secteur 1 (Salle Jean Masson)
- 57 621 € HT pour le secteur 2 (Avenue Foch et rue du 21^{ème} RIC)

à laquelle sera retirée une participation du SDEHM (environ 20 %), montant qui sera validé lors de la prochaine commission locale.

6. Multiplexe- DSP- Acquisition par la Ville du Fonds de commerce de la société EGE : report de l'entrée en jouissance

Pour des raisons liées à un retard dans le déroulement des travaux, l'ouverture du multiplexe cinématographique ne pourra pas intervenir à la date prévue initialement. Aussi, pour maintenir l'offre cinématographique sur Chaumont, il a été demandé à M TUPIN, actuel exploitant des cinémas Vox et Eden, si il accepterait de poursuivre l'exploitation de son activité jusqu'au 31 mars 2012 au plus tard.

Ce dernier a accepté, sous réserve que l'intégralité du prix, soit la somme de 550 000 euros, lui soit versée au plus tard au 15 décembre 2011.

Le Conseil décide, **à raison de 27 voix pour et 7 contre (M. LEFEVRE, Mme RICHARD, M. DJANTI, M. GITTON, M. BLONDELLE, Mme GROMEK, M. RESLINGER)**

- d'approuver le projet d'acte de cession définitif du fonds de commerce qui prévoit une entrée en jouissance au plus tard le 31 mars 2012 et le paiement intégral du prix au 15 décembre 2011.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif de cession courant décembre 2011

RENOVATION URBAINE

7. Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine

Ce second avenant recentre le projet sur les cœurs de quartiers et prévoit l'utilisation à 100% des économies de subvention ANRU faites à l'occasion d'appels d'offres favorables, de partenariat financier élargi ou sur le report d'opérations.

1) Le Cavalier : démolition de 136 logements 26 à 40 et 42 à 48 rue Robespierre, aménagement de l'îlot Bourgogne et implantation de la Mission Locale pour l'emploi.

2) La Rochotte : démolition du porche d'entrée 1/12 Fleming composé de 14 logements, restructuration des espaces publics et programme de résidentialisation dans le cadre d'une opération concertée entre la Ville et Chaumont-Habitat.

Le Conseil **à l'unanimité** décide d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

8. Réhabilitation de l'ancienne école Rostand, située dans le quartier du Cavalier, en pôle associatif- Lancement d'une procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre

Au vu des dernières estimations établies par le cabinet de programmation Arképolis, le montant total estimé de l'opération est de 4 425 500 € HT (5 292 898 € TTC) au lieu de 3 177 258 € HT (3 800 000 € TTC).

L'augmentation du coût de ce projet se justifie par l'évolution du programme.

Le Conseil, **à l'unanimité**:

- valide le principe du lancement d'une procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 74-III-1° du code des marchés publics et le programme sommaire de l'opération.

- Arrête le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux à 2 920 000 € HT ;

- approuve le nouveau plan de financement prévisionnel;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier.

FEDER URBAIN

9. Avenant à la convention Feder Urbain 2007- 2013

Dans le cadre de la révision du programme opérationnel de Champagne Ardenne à mi-parcours, la Ville de CHAUMONT a dressé un premier bilan de la programmation des projets du PUI qui a conduit à la préparation d'un avenant, validé par les services de l'Etat et par ceux de la Région. La dotation FEDER globale allouée pour la période 2007-2013 est maintenue à son niveau initial (5 009 360 €).

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide

- d'adopter la maquette financière qui fait l'objet du présent avenant,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et à en assurer l'exécution.

LA VENDUE

10. Aménagement de la zone de la Vendue- Réalisation d'une desserte routière- Acquisition à Madame LUDOT Jeannine

Le Conseil, **à raison de 28 voix pour et 6 abstentions ((M. LEFEVRE, Mme RICHARD, M. DJANTI, M. GITTON, M. BLONDELLE, Mme GROMEK),** décide :

- d'acquérir auprès de madame LUDOT Jeannine la parcelle située sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES lieudit « La Vendue » pour un montant de SOIXANTE DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (70.850 €).
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

PPP ECLAIRAGE PUBLIC :

11. Contrat PPP : demande de subventions

Récapitulatif des investissements

Récapitulatif	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Euros
Eclairage public	427 746 €	933 731 €	986 271 €	2 347 748 €
Signalisation Lumineuse Tricolore	258 667 €	31 492 €		290 159 €
Mise en Lumière	973 000 €			973 000 €
Illuminations festives	43 530 €	6 710 €		50 240 €
Schéma d'Aménagement Lumière	50 060 €			50 060 €
Développement Durable	28 500 €			28 500 €
TOTAL	1 781 503 €	971 933 €	986 271	3 739 707 €

Les travaux seront réalisés sur une période de 21 mois, à compter de la date de démarrage du contrat.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès du GIP 52 (Groupement d'Intérêt Public) ainsi qu'auprès d'autres organismes publics.

12. **Convention Ville- RFF pour mise en place des dispositifs nécessaires à la mise en valeur du Viaduc par illuminations**

La société Chaumont Images et Lumières réalisera, pour le compte de la Ville de Chaumont, l'illumination du Viaduc de Chaumont, propriété de Réseau Ferré de France (RFF).

Il convient de mettre en place une convention par laquelle RFF autorise la Ville de Chaumont à faire installer l'ensemble des dispositifs techniques nécessaires à ce projet pour une redevance annuelle HT de 750 €.

Le Conseil décide, **à raison de 29 voix pour et 5 contre ((M. LEFEVRE, Mme RICHARD, M. DJANTI, M. GITTON, M. BLONDELLE)** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Chaumont et Réseau Ferré de France.

URBANISME

13. **Réforme de la fiscalité de l'aménagement- Instauration, fixation des taux de la Taxe d'aménagement et des participations additionnelles**

La réforme de la fiscalité de l'aménagement entrera en vigueur le 1er mars 2012. La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, de :

* Maintenir un taux identique à celui pratiqué précédemment sous le régime de la TLE, à savoir 3%, sur la majeure partie du territoire communal, hormis quatre sectorisations géographiques, à savoir :

- un taux minoré à 2% sur le centre-ville afin d'y favoriser la construction de la Ville sur la Ville et faire gagner en attractivité ces portions de territoire,
- un taux minoré à 2% sur le centre-bourg de Brottes afin d'y favoriser la construction de la Ville sur la Ville et faire gagner en attractivité ces portions de territoire,

- un taux minoré à 2% sur le périmètre de la zone industrielle de la Dame Huguenotte, zone enclavée par la mise en place de la nouvelle déviation (pas de raccordement à la rocade) et non raccordée à l'assainissement collectif,
- un taux porté à 5% sur le secteur de la vendue, secteur d'enjeu pour la collectivité qui va y investir massivement (desserte, équipement public) aux fins d'ouvrir à l'urbanisation un nouveau quartier.

* Garantir aux activités économiques à caractère industriel, génératrice d'emplois, une fiscalité attractive par un abattement de moitié,

* Exonérer en totalité les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, favorisant ainsi les programmes d'habitat social tant à usage locatif qu'en accession à la propriété,

* Exonérer en totalité les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, dans un souci de préservation de notre patrimoine architectural,

* Différer l'instauration du Versement pour Sous-Densité à l'aboutissement de la réflexion communautaire qui va s'engager sur l'élaboration du SCOT et du PLH,

* Porter la Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement, compte tenu de l'actualisation de son indexation depuis son instauration en 1994, à hauteur de 13.650 € par place.

*Dire que la présente délibération portant fixation du taux de la Taxe d'Aménagement est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

13a. Fixation d'un taux de 2% pour la part communale de la Taxe d'aménagement dans le secteur du centre bourg de Brottes

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'instituer sur le secteur du centre bourg de Brottes un taux de 2 %,
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information,
- De valider la présente délibération accompagnée du plan pour une durée d'un an reconductible,

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

13b. Fixation d'un taux de 2% pour la part communale de la Taxe d'aménagement dans le secteur du centre Ville de CHAUMONT

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'instituer sur le secteur du centre ville de Chaumont un taux de 2 %,
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information,
- De valider la présente délibération accompagnée du plan pour une durée d'un an reconductible,

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

13c. Fixation d'un taux de 5% pour la part communale de la Taxe d'aménagement dans le secteur de la Vendue

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'instituer sur le secteur de La Vendue un taux de 5 %,
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information,
- De valider la présente délibération accompagnée du plan pour une durée d'un an reconductible,

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

13d. Fixation d'un taux de 2% pour la part communale de la Taxe d'aménagement dans le secteur de la zone industrielle de la Dame Huguenotte

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'instituer sur le secteur de la Zone industrielle de la Dame Huguenotte un taux de 2 %,
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information,
- De valider la présente délibération accompagnée du plan pour une durée d'un an reconductible,

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

14. Constitution d'une servitude de passage- Chemin des Meuniers- sur la propriété de Madame PANARD

Le chemin des Meuniers étant très emprunté par les piétons, notamment les habitants de ce quartier, la Ville de CHAUMONT se doit de régulariser la situation de la partie privative dudit chemin au droit de la propriété de Madame Francette PANARD, dans la mesure où ces piétons traversent une propriété privée où la responsabilité de la Ville et du propriétaire pourrait être engagée, par l'établissement d'une servitude de passage.

L'établissement de cette servitude de passage est proposé sans indemnité de part et d'autre à charge par la Ville :

- 1) de supporter les frais d'acte de constitution de servitude ;
- 2) d'entretenir le chemin dit des Meuniers et en particulier l'assiette de la servitude constituée ;
- 3) de mettre un poteau amovible à l'entrée de la propriété dont seuls les services de la Ville, les Pompiers et elle-même auront une clé ;
- 4) de poser à l'entrée de la propriété un panneau d'interdiction d'accès à l'exception des véhicules de secours.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De signer avec Madame PANARD l'acte portant constitution de servitude sur la parcelle cadastrée à Chaumont section AK n°44.
- De prendre en charge les frais inhérents à la conclusion de ce document.

15. Aménagement du quartier Foch : Incorporation des ouvrages, voirie et espaces publics de la phase 1 à la Ville de CHAUMONT par la Société d'Équipement Vosgienne (SEV)

La livraison de la première phase (aménagements des espaces publics et voiries (hors travaux de finition rue Chéret et place Grasset) et viabilisation du quartier) étant intervenue en mars 2009, la SEV a invité la Ville à procéder aux opérations de remise des ouvrages.

Le Conseil, **à l'unanimité**, constate la remise des aménagements des espaces publics et voiries et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

16. Patrimoine immobilier communal- Cession d'un immeuble 2, rue Frédéric Mistral- Monsieur GODARD

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide de :

- * Céder à monsieur Patrick GODARD l'immeuble situé 2 rue Frédéric Mistral, d'une surface approximative de 0 ares 95 au prix principal hors frais de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000 €),
- * Dire que la surface à céder sera déterminée après l'établissement d'un document d'arpentage aux frais de l'acquéreur,
- * Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ladite opération.

17. Mise à disposition de places de stationnement par convention de longue durée au profit de la SAS de l'hôtel de France

Monsieur Hervé BESA, représentant la SAS de l'Hôtel de France vient de déposer un dossier de permis de construire visant à la confortation de son établissement existant ainsi qu'une extension portant sur la création de 23 chambres supplémentaires, sur une emprise foncière située entre le boulevard de la Tour Mongeard et la rue Toupot de Béveaux.

Les mètres carrés qui seront nouvellement construits imposent au pétitionnaire de satisfaire à des obligations de stationnements en nombre suffisant. Au cas présent, le Plan Local d'Urbanisme sur le secteur oblige à la réalisation de vingt-trois places de parking, le pétitionnaire ne pouvant en produire que dix-huit sur l'unité foncière, objet de l'opération.

La collectivité peut, dans le cadre d'une convention d'occupation du Domaine Public Communal, mettre à disposition pour une longue durée, les cinq places manquantes et nécessaires à l'opération, par un stationnement matérialisé dans le parking Voltaire.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- de mettre à disposition de la SAS de l'Hôtel de France cinq places de stationnement dans le cadre d'une convention d'occupation du Domaine Public Communal pour une durée de quinze années, pour une redevance annuelle de 1.800 euros.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

18. Mise à disposition d'une place de stationnement « Personne à mobilité réduite » (PMR) par convention d'occupation du domaine public communal au profit de la SCI Chaumontaise

La Ville a été destinataire pour instruction, d'une demande de permis de construire déposée par la SCI CHAUMONTAISE représentée par M. GENDRON, visant à la reconstruction après sinistre de l'immeuble sous enseigne « Eurodif ».

Ce projet de reconstruction doit satisfaire à des obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, en particulier en matière de stationnement.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de mettre à disposition de la SCI CHAUMONTAISE une place de stationnement dans le cadre d'une convention d'occupation du Domaine Public Communal pour une durée de quinze années, pour une redevance annuelle de TROIS CENT SOIXANTE EUROS.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

19. Commune de Brottes : affouages

Cette année, et en accord avec l'ONF, la coupe exploitée sera la parcelle n° 112 d'une surface de 7.36 ha,

Les trois garants sont :

- 1) Monsieur Jean-Claude LABACHE
- 2) Monsieur José CANTONNET
- 3) Monsieur Michel GUICHARD

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter le prix de l'affouage pour la saison 2011/2012 sur cette parcelle à 16 euros,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POLITIQUE DE LA VILLE

20. Espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion : acquisition des anciens locaux des Ateliers du Viaduc

En avril 2011, la Ville de Chaumont a été sollicitée par le Conseil régional pour être le porteur d'une opération d'acquisition-réhabilitation des locaux des Ateliers du Viaduc à Brottes, afin d'y héberger des organismes de formation professionnelle et d'insertion, notamment Poinfor. Ce portage public est nécessaire pour mobiliser les co-financements des partenaires institutionnels.

Par ailleurs, la vente du site de Brottes dans les meilleurs délais est nécessaire au bouclage du financement par les Ateliers du Viaduc du transfert de leurs activités sur le site de la Dame Huguenotte.

A la condition de garantir la neutralité de l'opération pour les finances de la Ville (au travers des loyers acquittés par les locataires, notamment Poinfor), et sous réserve d'obtention de fonds européens permettant le bouclage du dossier de réhabilitation, il est proposé de procéder à l'acquisition du site des Ateliers du Viaduc, au prix demandé par le vendeur, soit 300 000 €, afin de maintenir l'équilibre du plan de financement de l'opération Dame Huguenotte des Ateliers du Viaduc.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, sous réserve de l'obtention des co-financements :

- à se substituer à Poinfor dans le cadre de la promesse de vente conclue avec les Ateliers du Viaduc le 5 mars 2010, qui devra faire l'objet d'une prorogation,
- à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

21. Espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion : opération de réhabilitation

En avril 2011, la Ville de Chaumont a été sollicitée par le Conseil régional pour être le porteur d'une opération d'acquisition-réhabilitation des locaux des Ateliers du Viaduc à Brottes, afin d'y héberger des organismes de formation professionnelle et d'insertion, notamment Poinfor. Ce portage public est nécessaire pour mobiliser les co-financements des partenaires institutionnels.

Les locaux libérés par les Ateliers du Viaduc à Brottes conviennent à cette amélioration de l'accueil des publics.

Des travaux de réhabilitation seront réalisés sur trois des quatre bâtiments. Dans l'attente d'un chiffrage définitif sur le traitement de la pollution et l'assainissement, le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses :

450 000 € hors taxes, dont marché de maîtrise d'œuvre (10%) d'environ 45 000€

Recettes :

FEADER (40%) : 180 000 €

Conseil régional de Champagne Ardenne (28%) : 126 000 €

Conseil général de Haute- Marne (10%) : 45 000 €

GIP 52 (2%) : 9 000 €

Ville de Chaumont : 90 000 €

Le montant de l'investissement résiduel à la charge de la Ville et la charge de l'emprunt devront être couverts par les loyers acquittés par les locataires.

Il est envisagé qu'une partie des travaux soit réalisée dans le cadre de chantiers de formation.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les co-financements relatifs à ce projet ;
- à signer les pièces relatives à la réalisation de cette opération (sous réserve de l'obtention des co-financements).

AFFAIRES ECONOMIQUES

22. Attribution de subventions à l'association Union Commerciale Industrielle et Artisanale de Chaumont

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- d'attribuer à l'UCIA au titre de l'année 2011 :
 - * une subvention de 10 000 € HT pour financer le poste d'animatrice FISAC ;
 - * une subvention de 18 300 € HT représentant une aide financière de 40 % des dépenses d'animation.
- d'autoriser le Maire à signer la convention précisant les modalités de financement et de versement des subventions.
- d'adhérer pour l'année 2011 à l'association « U.C.I.A. » pour un montant de 100 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

23. Aliénation du massif forestier de Cirmont

Le Conseil, **à raison de 29 voix pour et 5 abstentions ((M. LEFEVRE, Mme RICHARD, M. DJANTI, M. GITTON, M. BLONDELLE)**, décide de :

- Demander la distraction du régime forestier des parcelles cadastrées :

Commune	Section	Numéro	Surface	Lieudit
SAILLY	C	675	154 ha 55 a 74 ca	Cirmont
SAILLY	ZH	74	93 a 04 ca	Côte Saint Maurice
THONNANCE LES MOULINS	A	1	39 ha 90 a 70 ca	Cirmont
THONNANCE LES MOULINS	A	2	18 ha 71 a 20 ca	Cirmont
THONNANCE LES MOULINS	481B	1	31 ha 01 a 20 ca	Forêt de Cirmont
Total			245 ha 11 a 88	

- céder au groupement syndical forestier à constituer et comprenant les communes de POISSONS, THONNANCE LES MOULINS , NONCOURT SUR LE RONGEANT, SAILLY, GERMAY, SAUDRON, PANSEY, et MONTREUIL SUR THONNANCE, ou à toute autre personne morale pouvant s'y substituer le massif forestier communal dit de CIRMONT, cadastré sur les communes de SAILLY et THONNANCE LES MOULINS, parcelles susmentionnées, au prix principal hors frais à charge de l'acquéreur de UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000 €), selon les modalités du projet de promesse de vente,

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires

à la réalisation de cette opération.

24. Projet de création d'une route forestière au bois des Barres- position de principe et adhésion à une association syndicale libre

Le montant global du projet est aujourd'hui estimé à 98 100 € HT, avec une subvention attendue de 68 670 €, soit un autofinancement de 29 430 € hors TVA, réparti en fonction des surfaces maîtrisées par chaque propriétaire.

La participation de la collectivité pourrait être de l'ordre de 28 000 € HT, frais d'ingénierie compris.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- * D'émettre un avis favorable de principe au projet de création d'une route forestière dans le massif du bois des Barres devant desservir les parcelles communales,
- * D'adhérer à l'Association Syndicale Libre dite du Bois des Barres futur maître d'ouvrage de ce projet de travaux,
- * D'inscrire au budget primitif 2012 les crédits afférents à la participation de la commune à cet investissement,
- * De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ladite opération.

25. Assainissement- quartier du Moulin Neuf- servitudes de passage

La Ville a décidé de créer un réseau d'assainissement dans le quartier du Moulin Neuf et de le raccorder à la station d'épuration.

Elle doit faire passer les canalisations sur des parcelles privées et mettre en place un poste de refoulement en bas de la rue du Bief.

Il est maintenant nécessaire d'établir les conventions de servitude de passage correspondantes et de fixer les indemnités dues aux propriétaires des parcelles grevées par cette servitude de passage.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les propriétaires et les exploitants concernés, les conventions de servitude de passage.
- D'approuver les montants d'indemnités estimés par le service France Domaine pour un montant total de 2 760 €.
- D'acquérir auprès de Monsieur BELLIART Pierre la parcelle lieudit « les Grands Prés » au prix de 1 000 €, parcelle sur laquelle sera créé le poste de refoulement.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ladite opération.

26. Travaux de dépose d'un transformateur électrique et de son support béton, rue de la Boursière à Verbiesles- Convention financière avec le SDEHM

Cette ligne électrique n'a plus d'utilité dans l'exploitation du service public d'eau potable de la ville de Chaumont.

ERDF procèdera à la dépose des réseaux aériens HTA ainsi que des supports béton. Le SDEHM procèdera aux travaux pour un coût de 964 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité (M. FLAMERION ne prend pas part au vote), décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SDEHM.

27. Avenant n°1 au contrat d'affermage de distribution d'eau potable de la Ville de CHAUMONT

Les bordereaux de prix du contrat d'affermage de distribution d'eau potable de la Ville de Chaumont ont dû être modifiés afin d'être plus précis.

Par conséquent, des prix ont été ajoutés et les libellés des prix existants ont été complétés.

Le Conseil, à raison de 33 voix pour et 1 abstention (Mme GROMEK), décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage de distribution d'eau potable de la Ville de Chaumont.

28. Création d'un groupement de commandes entre la Ville et le Conseil général de la Haute- Marne- Projet d'aménagement de l'entrée ouest de la Ville

La Ville de Chaumont souhaite poursuivre la valorisation du viaduc par le réaménagement de ses abords, au travers de la réalisation d'un espace de repos et d'un parking visiteurs.

Parallèlement, le Conseil général de la Haute-Marne, maître d'ouvrage de la RD 65, souhaite engager une réflexion sur le nœud routier du Pâté de Truites afin d'en assurer une plus grande fluidité et une meilleure lisibilité.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- Valider le principe de l'organisation d'un groupement de commandes constitué entre la Ville de Chaumont et le Conseil général de la Haute-Marne pour gérer ce projet d'aménagement ;
- Approuver le projet de convention constitutive et autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

29. Modification du régime de stationnement payant- Place du général de Gaulle

Le stationnement sur l'ensemble de la place de la Gare est actuellement gratuit. Or, à ce jour il n'y a plus aucun roulement d'utilisation des places existantes, ce qui pose un réel problème pour la gare SNCF, le restaurant l'Affiche et l'Hôtel Terminus. Afin de remédier à cette problématique, le Conseil, **à l'unanimité**, décide de faire une extension de la zone payante en courte durée, limitée à 2 h 30 avec la première demi-heure gratuite, suivant la tarification en vigueur :

- 30 minutes : gratuite
- 1 heure (dont ½ h gratuite) : 0,50 €
- 2 heures (dont ½ h gratuite) : 1,00 €
- 2 heures 30 (dont ½ h gratuite) : 2,50 €

FINANCES

30. Décision modificative n°2 du budget principal

Les inscriptions nouvelles se rapportent, pour l'essentiel,

- aux frais d'entretien des bois et forêt
- aux actions du Relax (Slam, Bistrot de pays, pag école du spectateur)
- au Salon du livre
- à l'OGEC OUDINOT pour le versement d'intérêts de retard dans le cadre du jugement rendu dans le litige nous opposant à l'institution.
- au jumelage avec l'annulation des sommes non utilisées et des recettes non perçues
- au projet Lumière et forêt en collaboration avec l'ONF et l'éducation nationale
- à la mise en place d'un point d'accès au Droit à la Rochotte
- à des adhésions nouvelles
- à un complément de virement à la section d'investissement de 9 935€
- à un complément de subventions exceptionnelles aux budgets annexes de 2 000€
- à un ajustement de la compensation relais 2010 de + 6 784€

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de -654 173.70€

Ce chiffre négatif s'explique par les retards dans les réalisations qui conduisent à décaler dépenses et recettes.

Le Conseil, **à raison de 27 voix pour, 5 voix contre (M. LEFEVRE, Mme RICHARD, M. DJANTI, M. GITTON, M. BLONDELLE) et 2 abstentions (Mme GROMEK, M. RESLINGER)**, approuve cette décision.

31. Décision modificative n°2 du budget des activités économiques

Cette décision modificative n°02 du budget activités économiques s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 724,00 euros.

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve cette décision.

32. Décision modificative n° 2 du budget des résidences sociales

Cette décision modificative n°02 du budget résidence sociale s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 euros.

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve cette décision.

33. Modification des autorisations de programme- crédits de paiement

Certaines autorisations de programme nécessitent une modification.

programme : Construction d'un équipement sportif à la Rochotte

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 3 000 000,00

Durée de réalisation : 2 ans

		2011	2012	CUMUL
		prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	192 777,00	2 807 223,00	3 000 000,00
	construction d'un équipement sportif	192 777,00	2 807 223,00	3 000 000,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	-	2 006 688,96	2 006 688,96
	subvention	-	2 006 688,96	2 006 688,96
BESOIN DE FINANCEMENT		192 777,00	800 534,04	993 311,04

programme : liaisons et dessertes de la future zone commerciale à la Vendue

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 6 578 000,00

Durée de réalisation : 3 ans

		2011	2012	2013	CUMUL
		prévu	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	642 480,00	3 561 460,00	2 374 060,00	6 578 000,00
	liaisons et dessertes de la future zone commerciale à la Vendue	642 480,00	3 561 460,00	2 374 060,00	6 578 000,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	70 210,00	5 360 986,00	568 804,00	6 000 000,00
	subvention partenariat	70 210,00	781 986,00	327 804,00	1 180 000,00
	cession des terrains		4 579 000,00	241 000,00	4 820 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT		572 270,00	-1 799 526,00	1 805 256,00	578 000,00

programme : MSA - regroupement des services municipaux

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 4 697 496,00

Durée de réalisation : 4 ans

		2009	2010	2011	2012	CUMUL
		réalisé	réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	600 000,00	48 428,72	2 838 571,00	1 210 496,28	4 697 496,00
	MSA - regroupement services	600 000,00	48 428,72	2 838 571,00	1 210 496,28	4 697 496,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	215 049,34	955 666,00	829 000,00	1 999 715,34
	subvention	-	215 049,34	955 666,00	829 000,00	1 999 715,34
BESOIN DE FINANCEMENT		600 000,00	-166 620,62	1 882 905,00	381 496,28	2 697 780,66

programme : AMENAGEMENT QUARTIER GARE

Montant de l'opération :

19 585 531,44

Durée de réalisation :

6 ans

		2008/2009	2010	2011	2012	2013	2014	CUMUL
		réalisé avant création AP	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	prévu
DEPENSES	Crédits prévisionnels	271 035,44	1 368 230,00	5 711 460,00	6 530 642,00	3 000 000,00	2 704 164,00	19 585 531,44
	Aménagement quartier gare	271 035,44	1 237 672,00	3 568 580,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 704 164,00	13 781 451,44
	Aménagement quartier gare RD 65 (opération sous mandat)		130 558,00	2 142 880,00	3 530 642,00			5 804 080,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	163 164,00	3 090 940,00	6 042 747,00	2 531 711,00	2 227 828,00	14 056 390,00
	subvention			1 009 000,00	2 501 711,00	2 531 711,00	2 227 828,00	8 270 250,00
	subvention RD65 (opération sous mandat)		163 164,00	2 081 940,00	3 541 036,00			5 786 140,00
BESOIN DE FINANCEMENT		271 035,44	1 205 066,00	2 620 520,00	487 895,00	468 289,00	476 336,00	5 529 141,44

programme RENOVATION URBAINE

BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Montant de l'opération (autorisation de programme) :

12 798 251,16

Durée de réalisation :

10 ans

	2006/2007/2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	cumuls
DEPENSES	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	prévu	
Crédit prévisionnels	955 168,01	430 856,99	3 638 807,16	1 621 627,00	5 543 757,00	408 036,00	102 009,00	102 009,00	12 798 251,16
Terrains	173 499,16	180,00	100 075,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 754,65
acquisition réserves foncières centre commercial	173 499,16	180,00	100 075,49						273 754,65
ingenierie '(études, expertise)	164 121,42	24 531,95	40 813,50	149 931,00	149 931,00	0,00	0,00	0,00	529 328,87
ingenierie '(études, expertise)	164 121,42	24 531,95	40 813,50	149 931,00	149 931,00				529 328,87
travaux	609 489,98	406 145,04	3 123 555,04	1 471 696,00	5 016 086,00	408 036,00	102 009,00	102 009,00	11 235 007,06
travaux centre commercial cavalier	4 469,45								4 469,45
aménagement parcs du cavalier et Roulot	3 946,80		-	102 631,00	897 369,00				1 003 946,80
restauration scolaire	601 073,73	134 204,30	4 884,18						740 162,21
voirie restructuration - rue Robespierre		49 648,01	1 135 186,33	271 693,00					1 456 527,34
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) + asst		220 283,73	434 402,43	379 262,00					1 033 948,16
<i>Voirie restructuration rue de Bourgogne</i>			<i>286 423,86</i>	<i>42 625,00</i>					<i>329 048,86</i>
pôle associatif Rostand			587 319,55	100 000,00	3 710 681,00				4 398 000,55
Aménagement cœur de quartier Rochotte			-	-	408 036,00	408 036,00	102 009,00	102 009,00	1 020 090,00

DEPENSES (suite)	2006/2007/2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	cumuls
	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	prévu	
interconnexion des réseaux de chaleur			673 328,69	342 265,00					1 015 593,69
<i>interconnexion des réseaux de chaleur compt hors RU</i>				233 220,00					233 220,00
mobilier	8 057,45	-	-	-	-	-	-	-	8 057,45
signalétique CPU	8 057,45								8 057,45
participations	0,00	-	374 363,13	-	377 740,00	-	-	-	752 103,13
participation Chaumont Habitat (issartel, robespierre, chagal)			374 363,13		377 740,00				752 103,13
RECETTES	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	prévu	cumuls
Crédit prévisionnels	162 907,41	687 376,86	298 753,19	1 565 970,00	3 508 722,00	338 807,00	59 704,00	59 704,00	6 681 944,46
subventions	162 907,41	687 376,86	298 753,19	1 565 970,00	3 508 722,00	338 807,00	59 704,00	59 704,00	6 681 944,46
ingenierie '(études, expertise)	122 100,56	54 228,50	87 386,73	64 670,00	64 685,00				393 070,79
aménagement parcs du cavalier et Roulot			-	-	543 478,00	99 990,00			643 468,00
restauration scolaire	40 806,85	419 916,00	10 229,00						470 951,85
voirie restructuration - rue Robespierre		68 539,68	56 927,00	489 197,00	90 189,00				704 852,68
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) y compris assainist		144 692,68	72 722,46	361 720,00	97 704,00				676 839,14
<i>Voirie restructuration rue de Bourgogne</i>									0,00
pôle associatif Rostand			71 488,00	-	2 473 849,00				2 545 337,00
Aménagement cœur de quartier Rochotte					238 817,00	238 817,00	59 704,00	59 704,00	597 042,00
interconnexion des réseaux de chaleur			-	650 383,00					650 383,00
BESOIN DE FINANCEMENT	792 260,60	-256 519,87	3 340 053,97	55 657,00	2 035 035,00	69 229,00	42 305,00	42 305,00	6 116 306,70

Un vote séparé est demandé.

Le conseil adopte :

- l'opération « Liaisons et dessertes de la future zone commerciale à La Vendue » à raison de 28 voix pour et 6 abstentions (Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI et Céline GROMEK-PARKER),

- l'opération « Aménagement quartier gare » à raison de 27 voix pour, 5 contre (Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) et 2 abstentions (Céline GROMEK-PARKER et André-Xavier RESLINGER),

- à l'unanimité le reste de la délibération.

Monsieur GROSLAMBERT préside la séance (Monsieur le Maire est excusé).

34. Attribution de subventions

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions ci-dessus.

EDUCATION JEUNESSE ET SPORT					
compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV			Crédit voté	138 000 €	100%
			Déjà attribué	127 110 €	92%
			Vote en cours	5 490 €	4%
			Solde	5 400 €	4%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS	
ECAC Handball	Chaumont plage	840,00	1 360,00		
Chaumont Football Club	Chaumont plage	560,00	1 110,00		
Prévention Routière	Chaumont plage	440,00	1 080,00		
ASPTT Football	Chaumont plage	360,00	360,00		
Les Murènes	Semaine de l'eau	150,00	150,00		
ECAC Triathlon	Semaine de l'eau	40,00	40,00		
OMS	Séjour à Gérardmer	1 100,00	3 600,00		
MJC	Culture urbaine	2 000,00	2 000,00		
	TOTAL	5 490,00 €			
compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR			Crédit voté	40 250 €	100%
			Déjà attribué	34 402 €	85%
			Vote en cours	5 058 €	13%
			Solde	790 €	2%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS	
ASPTT Football	Tournoi jeunes Lavières 25/06	150,00 €	500,00 €		
Basic VTT	Rally Chaumont-ST Roch	150,00 €	850,00 €		
Chaumont Badminton Club	Tournoi de l'affiche	120,00 €	400,00 €		

ECAC Hand Ball	Tournoi Hand'hivernal	180,00 €	600,00 €		
Vélo club chaumontais	Courses de la Libération et du conseil municipal	558,00 €	1 860,00 €		
ECAC Triathlon	Duathlon 15 mai	1 200,00 €	4 350,00 €		
Moto club Haut-Marnais	Moto cross 1er mai	120,00 €	820,00 €		
Moto club Haut-Marnais	Freestyle	180,00 €	1 000,00 €		
Boxing club de Chaumont	Gala de boxe mars	600,00 €	3 400,00 €		
ECAC Tennis	Petits virtuoses	240,00 €	9 855,00 €		
ECAC Tennis	Tournoi open	45,00 €	9 900,00 €		
ECAC Basket	Challenge Meunier	300,00 €	1 000,00 €		
ABC Buggy	Poursuite sur terre	60,00 €	200,00 €		
Chess 2000	Championnats de ligue	120,00 €	820,00 €		
Chaumont enduro 52	Enduro 26/06	360,00 €	1 200,00 €		
ASPTT	Remboursement 18 Chèques sports	360,00 €	360,00 €		
Sportive du CFA	Tournoi de foot	150,00 €	500,00 €		
Chaumont football club	Tournoi jeunes	165,00 €	550,00 €		
	TOTAL	5 058,00 €			

CULTURE ET PATRIMOINE

compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC		Crédit voté	339 302 €	100%
		Déjà attribué	336 120 €	99%
		Vote en cours	3 182,00 €	1%
		Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Animusica		500,00 €	800,00 €	
Méli Mélo Fabrique		800,00 €	5 800,00 €	
Art Ma Muse		700,00 €	700,00 €	
Amis de Buxières		832,00 €	832,00 €	
Université du temps libre		200,00 €	200,00 €	
Trebim music		150,00 €	150,00 €	Sous condition de la livraison des CD
	TOTAL	3 182,00 €		

compte budgétaire: 67 6745 025 DEMO		Crédit voté	4 000 €	100%
		Déjà attribué		0%
		Vote en cours	4 000 €	100%
		Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Country 52		4 000,00	4 000,00	
	TOTAL	4 000,00 €		
RESSOURCES HUMAINES				
compte budgétaire: 65 6574 025 DRH			Crédit voté	233 000 € 100%
			Déjà attribué	138 000 € 59%
			Vote en cours	95 000 € 41%
			Solde	0 € 0%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Comité des œuvres sociales de la ville de Chaumont		95 000,00 €	233 000,00 €	
	TOTAL	95 000,00 €		
Pour information :				
Compte budgétaire		2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus après vote DM			1 509 997,00 €	90 066,00 €
Soldes crédits votés tous services confondus après vote DM			181 774,00 €	30 614,00 €

SERVICES AU PUBLIC

35. Opération solidarité Noël 2011

Le Conseil, à l'unanimité, décide de reconduire l'opération « Solidarité Noël » qui consiste à attribuer un bon d'achat, par enfant né après le 1^{er} janvier 1994, sur demande des intéressés domiciliés sur les communes de Chaumont et Brottes, en fonction des conditions de ressources.

36. Voyage des seniors 2012

Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place, depuis 2007, un programme « Seniors en vacances » destiné aux personnes âgées. Depuis 2008, la ville a adhéré à ce dispositif.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances,
- de fixer la participation des bénéficiaires à 49 €, (non remboursable si le désistement intervient moins de 3 jours ouvrables avant la date du départ),
- d'établir sur la base de 100 personnes maximum, les conditions de prise en charge de la Ville, à savoir :
 - paiement d'une partie des frais de séjour des participants, taxe et autres prestations inhérentes à ces vacances,

- paiement des frais de séjour des accompagnateurs, chargés d'assurer les déplacements (voyage aller-retour),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence du Conseil.

37. Convention de partenariat avec l'ADPJ

La Ville de Chaumont décide, **à l'unanimité**, de réaffirmer son engagement auprès de l'A.D.P.J. « Association Départementale Prévention Jeunesse » en 2011 avec la mise en place d'une convention pour une durée de 3 ans que le maire est autorisé à signer.

38. Contrat enfance jeunesse- 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014

Le Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF52) est arrivé à échéance fin 2010. Il convient donc de pouvoir continuer à bénéficier du cofinancement de la CAF sur nos actions et activités qui relèvent du dispositif.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau Contrat Enfance-Jeunesse pour les années 2011-2014.

39. Tarification diffusion des collections

Pour chaque prêt d'exposition, le dispositif prévoit de composer le tarif final en additionnant un prix de base et un coût valorisé des transports et/ou des conditionnements, nécessaires à l'itinérance de l'exposition.

Ce fonctionnement a valeur de test dans le cadre de la préfiguration du Centre International de l'Affiche et seront soumis à une évaluation fin de l'année 2012.

La tarification peut être adaptée par la Ville en fonction de la typologie du lieu qui accueille et de son statut : école d'art, centre d'art, association, institution publique ou privée, fondation,... Dans ce cas, le tarif appliqué sera mis en adéquation avec les spécificités de la demande de prêt.

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 10 novembre 2011. Ces prix intègrent la TVA (5,5 %).

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'adopter cette décision.

40. Acceptation du don « M/M (Paris) par le CDDB de Lorient » à la Ville de CHAUMONT

Ce don de 70 affiches vient compléter la collection d'affiches de la Ville de Chaumont, et ferait l'objet d'une valorisation sous la forme d'expositions, de prêts, de publications ou d'une intégration au catalogue informatisé de la Médiathèque disponible sur internet.

Considérant que le don manuel dont il s'agit aurait pour but d'être conservé et valorisé, il est grevé de deux charges ou conditions, au-delà de sa conservation et de sa restauration, obligeant la Ville de Chaumont à :

- citer dans le catalogue de la collection, sur internet et à chaque utilisation des affiches de ce don ou de leur copie, l'origine et la provenance de la collection par la mention suivante :

« Don M/M (Paris) pour le CDDB de Lorient, 2011 ».

- à informer M/M de toute sortie des affiches dans le cadre d'une itinérance ou de la présentation d'une exposition réalisée à partir de tout ou partie de ce fonds (dates et lieu d'exposition, avec communiqué de presse le cas échéant).

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'approuver cette délibération.

41. Accord pour l'intégration de la Bibliothèque virtuelle des Manuscrits Médiévaux

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver le principe de l'intégration du fonds d'image des manuscrits de la médiathèque des silos à la BVMM et de faire partie du réseau alimentant cette base ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui permettront la réalisation de ce projet.

42. Demande de classement d'œuvres au patrimoine

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver le classement des œuvres suivantes (Sculpture de Bouchardon, Saint Augustin ; Tableau, peinture à l'huile, 1785 : Saint Sébastien soigné par Irène ; Tableaux du Christ et de la Vierge, chapelle Saint-Joseph, 17^{ème} siècle) et la demande auprès des services de la Conservation régionale des Monuments Historiques ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à soumettre une proposition de classement des œuvres précédemment citées aux services de l'Etat et de signer tous les documents qui permettront la réalisation de ce projet.

43. Carte LyceO : reconduction de la convention

Soucieuse de permettre au plus grand nombre de jeunes champardennais formés dans les établissements d'enseignements ou centres de formation d'apprentis, d'accéder à des biens et services culturels variés et de développer les pratiques culturelles des jeunes, la Région Champagne-Ardenne a initié un porte-monnaie culture sur la carte multiservices LycéO. Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

44. Avenants financiers aux conventions avec les associations CFC- ECAC handball

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer les avenants concernant les subventions exceptionnelles :

- CFC :
 - * 560 € pour Chaumont Plage
 - * 550 € (dont 385 € ont été versés) pour le Tournoi de Jeunes du 2

Juin

- ECAC HAND BALL :
 - * 840 € pour Chaumont Plage
 - * 600 € (dont 420 € ont été versés) pour le Tournoi Hand-Hivernal

45. Office municipal des Sports : avenant financier

La Ville de Chaumont soutient depuis 1996 l'activité exercée par l'Office municipal des sports (OMS) qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité et des associations.

A ce titre, un contrat de développement local des activités physiques et sportives a été signé le 20 mai 2009, pour trois ans.

Il prévoit, dans son article 5-1 : « subvention - modalités de versement » que chaque année, un avenant financier dresse un état récapitulatif de l'ensemble des subventions attribuées et définit ainsi le montant annuel accordé. Le Conseil, **à l'unanimité**, adopte cette proposition.

RESSOURCES HUMAINES

46. Modification du tableau des postes

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, de permettre le recrutement :

- d'un technicien principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de préventeur hygiène et sécurité, suite à la mobilité interne d'un agent à la Direction des Ressources Humaines, et afin de satisfaire nos obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.
- d'un « technicien informatique » spécialisé webmaster en mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays Chaumontais,
- d'un assistant du patrimoine et des bibliothèques, chargé de l'accueil des publics.

Compte tenu des difficultés de recrutements dans les différents cadres d'emploi le conseil municipal autorise le Maire à recruter des agents non titulaires.

47. Convention MNT : révision du taux du contrat collectif

Depuis 1988 les agents municipaux qui y souscrivent bénéficient d'une prestation de maintien de salaire (contrat collectif) assurée par la Mutuelle Nationale Territoriale.

La dernière convention de partenariat signée en 2010 fait l'objet de la part de la MNT d'une révision du taux d'adhésion à la garantie

collective de maintien de salaire portant le taux de cotisation à 0,83% à compter du 1 janvier 2012.

Afin de permettre aux agents de continuer à bénéficier de cette garantie, le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire.

48. Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Depuis quelques années, la collectivité a souscrit une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion qui a élargi son panel d'intervention en permettant la possibilité de solliciter un psychologue du travail.

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive conclue avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne, permettant le bénéfice de l'intervention d'un psychologue du travail.

49. Convention relative à la disponibilité d'un sapeur- pompier volontaire pendant son temps de travail

Considérant la nécessité de maintenir la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires pendant leur temps de travail, et de fixer un cadre juridique à ces interventions, le conseil, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la disponibilité d'un sapeur pompier volontaire pendant son temps de travail.

ADMINISTRATION GENERALE

50. Représentation à la Maison des Adolescents (en remplacement de Monsieur BOCQUILLON)

Monsieur Gérard BOCQUILLON a demandé à être remplacé en qualité de titulaire. Il convient donc de désigner un autre représentant. Le Conseil, **à l'unanimité**, désigne Madame Céline BRASSEUR-MAIZIERE.

51. Désignation d'un délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays chaumontais suite à la démission de Madame Céline BRASSEUR- MAIZIERE

Madame Valérie NEDELEC est la seule candidate.

Madame NEDELEC est élue au scrutin secret par 34 voix membre titulaire de la CCPC en remplacement de Madame BRASSEUR-MAIZIERE.

52. Compte rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes qu'il a accomplis en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délibérations du conseil municipal des 16 mars, 06 décembre 2008 et 27 juin 2009.

Le conseil prend acte.

Fait à CHAUMONT, le

Le Directeur général des Services,

Jean Michel ZUPAN